

Le 10 mai 2006

MESURES ADOPTÉES PAR L'ONTARIO POUR RÉDUIRE SA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE À L'ORIGINE DU SMOG

L'Ontario a pris des mesures draconiennes pour réduire les émissions de polluants atmosphériques à l'intérieur de ses propres frontières.

- Le gouvernement provincial s'est engagé à remplacer les centrales électriques alimentées au charbon de l'Ontario par des sources d'énergie plus propres et vertes.
- La province vient de signer des accords visant l'acquisition d'électricité provenant de 19 nouveaux projets d'énergie renouvelable, dont trois projets hydroélectriques, trois projets de gaz d'enfouissement et de gaz biologique, ainsi que 13 parcs d'éoliennes. Jusqu'ici, la province a passé des marchés visant à faire l'achat de 1 300 mégawatts d'énergie propre et renouvelable – soit suffisamment d'électricité pour alimenter plus de 325 000 habitations.
- Dans le cadre du Programme d'offre standard, le gouvernement a annoncé qu'il paiera un prix fixe pour l'électricité fournie par les installations produisant jusqu'à 10 mégawatts au moyen du vent, du soleil, de la biomasse ou de techniques hydroélectriques. Au cours des 10 prochaines années, cette mesure contribuera à ajouter à l'approvisionnement en électricité de l'Ontario jusqu'à 1 000 mégawatts d'énergie renouvelable – soit suffisamment pour alimenter 250 000 habitations.
- En 2005, le gouvernement a adopté des normes atmosphériques nouvelles ou mises à jour pour 40 polluants afin de protéger les collectivités de la province de l'impact de la pollution atmosphérique. Cette mise à jour des normes est la plus importante depuis plus de 25 ans.
- Le gouvernement McGuinty a également adopté le Plan ontarien d'assainissement de l'air, qui fixe de nouveaux plafonds d'émissions pour les sources de pollution industrielles de l'Ontario à compter de 2006 et ces plafonds seront encore abaissés en 2007, 2010 et 2015.
- Entre 1999 et 2003, le programme *Air pur Ontario* portant sur les émissions de véhicules a permis de réduire de plus de 81 kilotonnes (89 500 tonnes américaines) les émissions provenant des véhicules et contribuant au smog dans le Sud de la province.
- L'Ontario offre une exonération d'impôt de 14,7 cents et de 14,3 cents le litre pour l'éthanol et le biodiésel, respectivement. À compter de janvier 2007, toute l'essence vendue en Ontario devra contenir en moyenne au moins cinq pour cent d'éthanol.
- Sur une période de cinq ans ayant commencé en 2004, la province investira une portion fixe de la taxe provinciale sur l'essence – l'équivalent de plus d'un milliard de dollars – dans le transport public. En outre, dans le cadre de son plan quinquennal d'investissement dans l'infrastructure, *ReNouveau Ontario*, la province s'engage à investir plus de 3,1 milliards de dollars dans le financement direct des transports en commun.

Ces mesures ont contribué, depuis 1990, à réduire de presque un million de tonnes (1,1 million de tonnes américaines) les émissions annuelles de polluants à l'origine du smog, alors même que la population et l'économie ont connu une croissance importante pendant la même période.

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416-325-5809

Also available in English.

John Steele
Direction des communications
416-314-6666

www.ene.gov.on.ca